

B58 - PANNEAU ENTRÉE ZONE EQUIPEMENTS HIVERNAUX OBLIGATOIRES Référence : 03225

RESUME

Le panneau B58 est un panneau de signalisation qui indique l'entrée dans une zone où les équipements pour véhicules en période hivernale sont obligatoires.

Les points forts :

- Panneau en aluminium 15/10ème ultra-résistant
- Conforme aux normes NF et CE et à la [loi Montagne 2021](#)
- Rails de fixation inclus au dos du panneau
- Panneau 100 % recyclable
- Manipulation facile et sécurisée du panneau

DECLINAISONS

Taille	Classe	Type de dos
600 x 900 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
1200 x 1800 mm (4 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
1600 x 2400 mm (6 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut

DESCRIPTION

Description du panneau d'équipements pour véhicules obligatoires en hiver

Le panneau de signalisation B58 est un nouveau panneau du code la route français. Il annonce le début d'une zone dans

laquelle les automobilistes sont dans l'obligation d'équiper leur véhicule d'équipements spéciaux hivernaux durant une certaine période. Par équipements spéciaux hivernaux, on entend des pneumatiques hiver ou des chaînes à neige. Ce sont d'ailleurs ces 2 types d'équipements qui sont symbolisés sur le panneau.

Le panneau est un rectangle avec un bord rouge (comme les [panneaux d'entrée dans une zone 30 km/h](#)) au sein duquel est écrit le texte "ZONE" accompagné du dessin épuré d'une montagne et des symboles des chaînes à neige et des pneus neige.

Règlementation encadrant l'implantation du panneau B58

Le panneau routier B58 a été instauré par l'arrêté du 23 juin 2021 paru au journal officiel du 10 juillet de la même année dans le cadre de la loi Montagne. Ce panneau était à l'étude depuis plusieurs années pour répondre à la demande grandissante des automobilistes de pouvoir grimper des cols enneigés pendant l'hiver avec des pneus hiver. Les pneus neige sont donc désormais autorisés, au même titre que les traditionnelles chaînes à neige en métal.

C'est l'article D. 314-8 du code de la route qui définit les zones où les équipements pour véhicules en hiver sont obligatoires.

La fin de la zone d'utilisation obligatoire des pneus hiver ou des chaînes à neige est notifiée par le [panneau de signalisation B59](#).

Panonceaux associés au panneau de signalisation B58

Il est possible de compléter le panneau d'entrée dans une zone d'équipements pour véhicules hivernaux obligatoires par un [panonceau M11B1 indiquant les dates d'application du panneau](#) (par exemple du 01/11 au 31/03).

Si la zone concerne toutes les communes d'un seul et même département, on peut associer au panneau B58 un [panonceau M9z avec la mention "SUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT"](#).

Si la zone s'étend sur deux départements sans discontinuité, il est obligatoire d'installer un panneau B58 complété d'un [panonceau M9z "RAPPEL"](#) au niveau de la limite géographique entre les deux départements. Cette obligation vient matérialiser le changement de zone juridique causé par le changement de département.

La taille du panonceau M9z est à choisir selon la taille du panneau qu'il complète (cliquez [ici](#) pour consulter notre guide de correspondances des tailles entre panneaux et panonceaux).

N'hésitez pas à utiliser des [piquets à neige orange pour baliser les routes en hiver](#).

Caractéristiques panneau B58 port obligatoire de pneus neige ou de chaînes

Tailles disponibles :

- 600 x 900 mm (2 rails au dos)
- 700 x 900 mm (3 rails au dos)
- 1200 x 1800 mm (4 rails au dos)
- 1600 x 2400 mm (6 rails au dos)

Pour rappel, pour fixer un panneau à un poteau, il faut utiliser des brides fixation à raison d'une bride par rail de fixation,

Les brides sont vendues séparément.

Attention, il faut commander des [brides compatibles avec le type de poteau choisi](#).

Pour fixer le panneau B58 à un poteau, il vous faut prévoir de commander :

- 2 brides de fixation pour les panneaux de taille 600 car ils possèdent 2 rails de fixation
- 3 brides de fixation pour les panneaux de taille 700 car ils possèdent 3 rails de fixation
- 4 brides de fixation pour les panneaux de taille 1200 car ils possèdent 4 rails de fixation
- 6 brides de fixation pour les panneaux de taille 1600 car ils possèdent 6 rails de fixation

Classe de film rétro-réfléchissant prismatique :

- Classe 1 (visible à 100 mètres)
- Classe 2 (visible à 250 mètres)
- Classe 3 : sur demande.

Type de dos :

Le panneau B58 est disponible en dos brut : il s'agit du dos basique, de couleur aluminium. C'est le dos de panneau le plus répandu en France et également le type de dos le plus économique.

Pour d'autres types de dos (laqué, fermé, laqué & fermé), n'hésitez pas à [nous contacter](#).